



**SOCIETE COOPERATIVE NOUVELLE  
DYNAMIQUE AGROPASTORALE DU CAMEROUN**

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DE MARCHE DE LA  
SOCIETE COOPERATIVE NOUVELLE DYNAMIQUE  
AGROPASTORALE DU CAMEROUN YAOUNDE (SCNDA)**

\*\*\*\*\*

**Passation des Marchés de Fournitures**

**DEMANDE DE COTATION URGENTE (DCU)  
N°03/SCNDA/CIPM/2020 DU 06 MARS 2020 POUR L'AQUISITION ET  
L'INSTALLATION D'UN KIT SOLAIRE POUR L'ALIMENTATION DE LA  
FERME DE LA SOCIETE COOPERATIVE NOUVELLE DYNAMIQUE  
AGROPASTORALE DU CAMEROUN YAOUNDE (SCNDA)  
MFOU-CAMEROUN**

**FINANCEMENT: SCNDA/PRODEL/ACEP**

## **Préambule :**

Le présent dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Pièce 0 : la lettre de Demande de Cotation Urgente;
- Pièce 1 : les instructions aux Prestataires ;
- Pièce 2 : le modèle de cotations ;
- Pièce 3 : le Bordereau Descriptif et Quantitatif ;
- Pièce 4 : le projet de Lettre de Marché ;
- Pièce 5 : le Modèle de tableau de comparaison des offres.

Il est recommandé aux Prestataires de bien lire les Instructions aux soumissionnaires de même que les spécifications techniques des prestations demandées, qui sont des spécifications minimales. Puis ils devront constituer leurs offres suivant les documents types joints.

A ce titre, Ils devront prendre soin de compléter la lettre de Demande de Cotation Urgente et de confirmer les prescriptions techniques et les quantités dans le bordereau descriptif et quantitatif.

En cas de modification des spécifications techniques données dans la présente Demande de Cotation Urgente, et ce dans le but de les améliorer, le Prestataire devra joindre un mémo séparé expliquant les avantages de sa proposition.





**SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE NOUVELLE  
DYNAMIQUE AGROPASTORALE DU CAMEROUN**

**DEMANDE DE COTATION URGENTE**

**EMISE LE : 06 MARS 2020**

**Passation des Marchés de Fournitures**

DEMANDE DE COTATION URGENTE (DCU)  
N° 03/SCNDA/CIPM/2020 DU 06 MARS 2020 POUR L'AQUISITION ET  
L'INSTALLATION D'UN KIT SOLAIRE POUR L'ALIMENTATION DE LA  
FERME DE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE NOUVELLE DYNAMIQUE  
AGROPASTORALE DU CAMEROUN YAOUNDE (SCNDA)  
MFOU-CAMEROUN

**PIECE 0 : LETTRE DE DEMANDE DE COTATION  
URGENTE**

.....



## **SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE NOUVELLE DYNAMIQUE AGROPASTORALE DU CAMEROUN**

### **AVIS DE CONSULTATION RELATIF A L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UN KIT SOLAIRE POUR L'ALIMENTATION DE LA FERME DE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE NOUVELLE DYNAMIQUE AGROPASTORALE DU CAMEROUN YAOUNDE (SCNDA) MFOU-CAMEROUN**

Le Projet de Développement de l'Élevage (PRODEL) a reçu un fonds de l'Association Internationale pour le Développement afin de financer le Plan d'Affaire de La Société Coopérative des Agriculteurs et Éleveurs du Cameroun. La SCNDA a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer les paiements au titre de la Demande de Cotation pour lequel cette Demande de Cotation Urgente est publiée.

Il est prévu dans le cadre de l'exécution dudit projet de solliciter les prestations de services portant sur l'acquisition et l'installation d'un kit solaire pour l'alimentation de la ferme de la société coopérative des agriculteurs et éleveurs du Cameroun.

Le financement relatif à ce Marché est assuré par le fonds SCNDA/PRODEL/ACEP.

A cet effet, vous trouverez ci-joint, le bordereau descriptif quantitatif pour la fourniture desdits équipements que je vous demanderais de bien vouloir chiffrer et me retourner au plus tard le ..... à 13 heures sous enveloppe cachetée adressée au Président du Conseil d'Administration de SCNDA, sis à NKOLNDA 100 MÈTRES EN FACE DE LA CHEFFERIE MINKAN Tel : 699 202 821/682 279 778 devra porter la mention :

« Demande de Cotation Urgente N° 03.../SCNDA/CIPM/20 du 06/03/20 pour l'acquisition et l'installation d'un kit solaire pour l'alimentation de la ferme de la société coopérative des agriculteurs et éleveurs du Cameroun. »

#### **A N'OUVRIR QU'EN SALLE DE DEPOUILLEMENT DES OFFRES**

Les offres resteront valables pendant 90 jours à compter de la date d'ouverture des plis.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir gratuitement un dossier d'Appel d'Offres complet en Français (version papier ou PDF) en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessous: Président du Conseil d'Administration de la Société Coopérative des Agriculteurs et Éleveurs du Cameroun (SCNDA), Tel : 699 202 821/682 279 778

L'Acheteur attribuera le marché au soumissionnaire, dont il aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de Cotation Urgente, et qu'elle est la cotation la moins disante, à condition que le Soumissionnaire soit en outre jugé qualifié pour exécuter le Marché de façon satisfaisante.

Les plis seront ouverts le **31 Mars 2020**....., au siège de SCNDA sis à NKOLNDA 100  
MÈTRES EN FACE DE LA CHEFFERIE MINKAN Tel : 699 202 821/682 279 778 à 13  
heures précises, en présence des représentants des soumissionnaires dûment mandatés qui  
souhaitent être présents à l'ouverture.

Les offres produites en *cinq (05) exemplaires dont un (01) original et quatre (04) copies* marquées  
comme tels seront chiffrées Hors TVA et Toutes Taxes Comprises (ITC) et accompagnées du  
modèle de lettre de marché signé, qui constituera le contrat au cas où votre offre serait retenue.  
Les offres non conformes aux prescriptions de la présente Demande de Cotation Urgente seront  
rejetées.

Les prestations à fournir dans le cadre de la présente Demande de Cotation Restreinte seront livrées  
dans le *site de la ferme porcine de la SCNDA à NKOLNDA*, dans un délai maximum de *vingt  
(20) jours*, après la date de notification d'attribution.

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ampliations

- ARMP :
- PRODEL
- CHRONO/ARCHIVES :
- AFFICHAGE.



*[Signature]*  
MEKA MONEFONG N. J.  
PCA



**SOCIETE COOPERATIVE NOUVELLE  
DYNAMIQUE AGROPASTORALE DU CAMEROUN**

**DEMANDE DE COTATION URGENTE**

**EMISE LE :**

**Passation des Marchés de Fournitures**

DEMANDE DE COTATION URGENTE (DCU)  
N° 03./SCNDA/CIPM/2020 DU **06 MARS 2020** POUR L'AQUISITION ET  
L'INSTALLATION D'UN KIT SOLAIRE POUR L'ALIMENTATION DE LA  
FERME DE LA SOCIETE COOPERATIVE NOUVELLE DYNAMIQUE  
AGROPASTORALE DU CAMEROUN YAOUNDE (SCNDA)  
MFOU-CAMEROUN

***PIECE 1 : INSTRUCTIONS AUX FOURNISSEURS***

\*\*\*\*\*





## Table des Matières

<b>Pièce I – Instructions aux fournisseurs</b>	
<b>A. Introduction</b> .....	<b>8</b>
1. Dispositions générales .....	8
<b>B. Le Dossier de Demande de Cotation Restreinte</b> .....	<b>8</b>
2. Contenu du Dossier .....	8
<b>C. Préparation des cotations</b> .....	<b>8</b>
3. Langue de l'offre .....	8
4. Documents constitutifs de l'offre .....	8
5. Cotation .....	9
6. Monnaies de l'offre .....	9
7. Délai de validité des cotations .....	9
<b>D. Dépôt des cotations</b> .....	<b>10</b>
8. Cachetage et marquage des offres .....	10
9. Date et heure limite de dépôt des offres .....	10
<b>E. Ouverture des plis et évaluation des offres</b> .....	<b>10</b>
10. Ouverture des plis par l'Agence .....	10
11. Evaluation et Comparaison des offres .....	10
<b>F. Attribution du marché</b> .....	<b>10</b>
12. Attribution du marché .....	10
13. Notification de l'attribution du marché .....	11
14. Signature de la lettre de marché .....	11
15. Corruption et manœuvres frauduleuses .....	Erreur ! Signet non défini.11
<b>Pièce II – Lettre de Demande de Cotation Restreinte</b> .....	<b>15</b>
<b>Pièce III – Bordereau descriptif et quantitatif</b> .....	<b>16</b>
1. Bordereau Descriptif Quantitatif (à remplir par le Fournisseur) .....	17
2. Description technique des fournitures .....	19
<b>Pièce IV – Lettre de Marché</b> .....	<b>21</b>
1. Lettre de marché .....	22
<b>Pièce V – Tableau de comparaison des offres</b> .....	<b>23</b>
1. Tableau comparatif des cotations (à remplir par le Ministère) .....	24

## Pièce I - Instructions aux Fournisseurs<sup>1</sup>

L'objet de la Section I est de donner aux fournisseurs les renseignements dont ils ont besoin pour soumettre leurs offres conformément aux conditions fixées par le ministère. Elle fournit également des renseignements sur la remise des offres, l'ouverture des plis, l'évaluation des offres et l'attribution du marché.

### A. Introduction

1. Dispositions générales
- 1.1 Le terme "jour" désigne un jour calendaire.

### B. Le Dossier de Demande de Cotation Restreinte

2. Contenu du Dossier
- 2.1 Le Dossier de Demande de Cotation Restreinte décrit les fournitures faisant l'objet du marché, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions du marché. Le dossier comprend les documents énumérés ci-après :
- (a) Demande de Cotation Restreinte (DC) ;
  - (b) Bordereau Descriptif et Quantitatif (BDQ) ;
  - (c) Modèle de lettre de cotation ;
  - (d) Modèle de lettre de marché ;
  - (e) Modèle de tableau de comparaison des cotations.
- 2.2 Le Fournisseur devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultations.

### C. Préparation des offres

3. Langue de l'offre
- 3.1 La cotation ainsi que toute la correspondance constituant la cotation, seront rédigés dans la langue du pays de l'acheteur.  
Les langues de référence utilisées ici seront le français ou l'anglais.
4. Documents constitutifs de l'offre
- 4.1 La cotation présentée par le fournisseur comprendra les documents suivants dûment remplis :
- (a) La lettre de cotation, datée et signée
  - (b) le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé
  - (c) le projet de lettre de marché, rempli, daté et signé
  - (d) la lettre de Demande de Cotation Urgente l'invitant à soumissionner avec accusé de réception, daté et signé ;
  - (e) Les pièces administratives listées au point 5.4 ;

<sup>1</sup>Les Instructions aux soumissionnaires ne font pas partie du marché et ne sont plus applicables une fois le marché signé.

## 5. Cotation

- 5.1 Le Fournisseur précisera dans la lettre de cotation le lieu de livraison et la nature des prix :
- a. hors toutes taxes et tous droits de douanes (HT/HD) ;
  - ou
  - b. toutes taxes et tous droits de douanes (TTC), compris.
- 5.2 Le Fournisseur complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de Demande de Consultation, en indiquant les caractéristiques des fournitures dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais des fournitures qu'il se propose de livrer en exécution du présent marché. **Les délais proposés ne devraient pas excéder 90 jours.**
- 5.3 Le Fournisseur remplira et signera le projet de lettre de marché
- 5.4 Autre : Le fournisseur produira également un **dossier administratif** composé des copies **certifiées conformes par les administrations qui les délivrent** des pièces originales suivantes en cours de validité (i) **Registre de Commerce**; (ii) **Carte de Contribuable**; (iii) **Attestation de non redevance délivrée par les services de la Direction Générale des Impôts**; (iv) **Plan et attestation de localisation**; (v) **Attestation de non faillite**, (vi) **Attestation CNPS**, (vii) **Attestation de non exclusion des Marchés Publics (ARMP)**; (viii) **Attestation de domiciliation bancaire.**

### NB :

1. *L'absence des pièces du dossier administratif énumérées au point 5.4 ci-dessus n'est pas éliminatoire, toutefois lesdites pièces seront demandées si le soumissionnaire est adjudicataire du marché.*
2. *Il est rappelé que les pièces administratives qui devront dater de moins de trois (3) mois et produites en originaux ou en copies certifiées conformes par l'autorité émettrice compétente, ne constituent pas un critère de qualification.*

## 6. Monnaies de l'offre

- 6.1 Les prix seront libellés dans la monnaie du pays de l'Acheteur.  
**La monnaie de l'acheteur ici est le franc CFA.**

## 7. Délai de validité des cotations

- 7.1 Les cotations seront valables pour la période stipulée dans la lettre de Demande de Cotation Restreinte.

#### D. Dépôt des cotations

8. Cachetage et marquage des offres
- 8.1 Les Fournisseurs placeront un (01) original et quatre (04) copies de leur cotation dans une enveloppe cachetée :
- (a) Adressée à l'Acheteur à l'adresse indiquée dans la lettre de Demande de Cotation : **siège de SCNDA sis à NKOLNDA 100 MÈTRES EN FACE DE LA CHEFFERIE MINKAN;**  
et
- (b) portera le nom du projet, le titre et le numéro de la Consultation, tels qu'indiqués dans la lettre de Demande de Cotation Urgente.  
**N° 03./SCNDA/CIPM/2020 du 06.11.2020 pour l'acquisition et l'installation d'un kit solaire pour l'alimentation de la ferme de la société coopérative des agriculteurs et éleveurs du Cameroun.**
9. Date et heure limite de dépôt des offres
- 9.1 Les cotations doivent être reçues à l'adresse spécifiée au paragraphe 8.1(a) ci-dessus au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans la lettre de Demande de Cotation Urgente.  
**le ...3...11...2020... à 13 heures.**

#### E. Ouverture des plis et évaluation des offres

10. Ouverture des plis par l'Agence
- 10.1 L'Acheteur ouvrira les plis en présence des représentants des fournisseurs qui souhaitent assister à l'ouverture, à la date, à l'heure et à l'adresse précisée dans la lettre de Demande de Cotation Restreinte.
- 10.2 L'Acheteur préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.  
**le ...3...11...2020... à 14 heures.**
11. Évaluation et Comparaison des offres
- 11.1 L'Acheteur procédera à l'évaluation et à la comparaison des cotations en procédant dans l'ordre suivant :
- ✓ l'examen de la conformité des cotations, du point de vue des délais et spécifications techniques ;
  - ✓ la vérification des opérations arithmétiques, en multipliant le cas échéant les prix unitaires par les quantités et en utilisant le prix en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
  - ✓ l'élaboration d'un tableau récapitulatif des cotations ;
- 11.2 Critères de qualification :  
La vérification a posteriori se fera suivant les critères de qualification et véracité des références données par le fournisseur au point (4.1. f)

#### F. Attribution du marché

12. Attribution du marché
- 12.1 L'Acheteur attribuera le marché au Fournisseur, dont il aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de Cotation Restreinte, et qu'elle est la cotation la moins disante, **à condition que le soumissionnaire soit en outre jugé qualifié pour exécuter le Marché de façon satisfaisante.**

- 
- 13. Notification de l'attribution du marché** 13.1 La signature de la lettre de marché par le Fournisseur et l'Acheteur constituera la formation du marché. Cette lettre de marché sera notifiée par ordre de service, invitant le Fournisseur à livrer les fournitures dans les conditions de la lettre de Demande de Cotation Restreinte.
- 14. Signature de la lettre de marché** 14.1 Dans les trente (30) jours suivant la date de réception de la cotation, l'Acheteur signera et datera le Marché et le renverra au Fournisseur.
- 15. Règles de la Banque en matière de Fraude et de corruption** 15.1 La Banque a pour principe, dans le cadre des marchés qu'elle finance, de demander aux Emprunteurs (y compris les bénéficiaires de ses prêts) ainsi qu'aux soumissionnaires, fournisseurs, prestataires de services, entrepreneurs et leurs agents (déclarés ou non), personnel, sous-traitants et fournisseurs d'observer, lors de la passation et de l'exécution de ces marchés, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes<sup>1</sup>. En vertu de ce principe, la Banque
- a) aux fins d'application de la présente disposition, définit comme suit les expressions suivantes :
- (i) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en vue d'influer indûment sur l'action d'une autre personne ou entité ; le terme « une autre personne ou entité » fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un marché public et inclut le personnel de la Banque et les employés d'autres organisations qui prennent des décisions relatives à la passation de marchés ou les examinent;
- (ii) se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque agit, ou dénature des faits, délibérément ou par négligence grave, ou tente d'induire en erreur une personne ou une entité afin d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation (le terme « personne » ou « entité » fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un marché public; les termes « avantage » et « obligation » se réfèrent au processus d'attribution ou à l'exécution du marché, et le terme « agit » se réfère à toute action ou omission destinée à influencer sur l'attribution du marché ou son exécution);
- (iii) se livrent à des « manœuvres collusoires » les personnes ou entités qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur l'action d'autres personnes ou entités (le terme « personnes ou entités » fait référence à toutes les personnes ou entités qui participent au processus d'attribution des marchés, soit en tant qu'attributaires potentiels, soit en tant qu'agents publics, et entreprennent d'établir le montant des offres à un niveau artificiel et non compétitif et qui tentent soit elles-mêmes, soit par l'intermédiaire d'une personne ou entité ne participant pas au processus de passation des marchés, de simuler la

<sup>1</sup> Dans ce contexte, toute action d'un soumissionnaire, fournisseur, entrepreneur ou de son personnel, ses agents ou sous-traitants, fournisseurs de biens ou services et/ou leurs employés destinés à influencer sur l'attribution ou l'exécution d'un marché en vue d'obtenir un avantage illicite est par nature inappropriée.

- concurrence ou de fixer le montant des offres à un niveau artificiel ou non-compétitif, ou qui se tiennent au courant du montant ou des autres conditions de leurs offres respectives);
- (iv) se livre à des «manœuvres coercitives» quiconque nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice, directement ou indirectement, à une personne ou à ses biens en vue d'en influencer indûment les actions (le terme « personne » fait référence à toute personne qui participe au processus d'attribution des marchés ou à leur exécution); et
- (v) et se livre à des « manœuvres obstructives »
- (aa) quiconque détruit, falsifie, altère ou dissimule délibérément les preuves sur lesquelles se base une enquête de la Banque en matière de corruption ou de manœuvres frauduleuses, coercitives ou collusives, ou fait de fausses déclarations à ses enquêteurs destinées à entraver son enquête; ou bien menace, harcèle ou intimide quelqu'un aux fins de l'empêcher de faire part d'informations relatives à cette enquête, ou bien de poursuivre l'enquête; ou
- (bb) celui qui entrave délibérément l'exercice par la Banque de son droit d'examen tel que stipulé au paragraphe 1.16 (c) ci-dessous ; et
- b) rejettera la proposition d'attribution du marché si elle établit que le soumissionnaire auquel il est recommandé d'attribuer le marché est coupable de corruption, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, collusoires, coercitives ou obstructives en vue de l'obtention de ce marché;
- c) déclarera la passation du marché non-conforme et annulera la fraction du prêt allouée à celui-ci si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants de l'Emprunteur ou d'un bénéficiaire du prêt s'est livré à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses, collusoires ou coercitives pendant la procédure de passation du marché ou l'exécution du marché sans que l'Emprunteur ait pris, en temps voulu et à la satisfaction de la Banque, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation, y compris en manquant à son devoir d'informer la Banque lorsqu'il a eu connaissance de telles manœuvres;
- d) sanctionnera une entreprise ou un individu, à tout moment et conformément aux procédures de sanctions de la Banque<sup>2</sup>, y

<sup>2</sup> Une entreprise ou un individu pourra être déclaré exclu de l'attribution d'un marché financé par la Banque à l'issue des procédures de sanctions de la Banque telles que définies, y compris, entre-autres : (i) la suspension temporaire ou la suspension temporaire préalable correspondant au processus de sanctions en cours d'examen; (ii) l'exclusion conjointe telle que convenue avec les autres institutions financières internationales, y compris les banques multilatérales de développement ; et (iii) les procédures de sanctions

compris en déclarant publiquement l'exclusion de l'entreprise ou de l'individu pour une période indéfinie ou déterminée (i) de toute attribution des marchés financés par la Banque, et (ii) de toute désignation<sup>3</sup> comme sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou prestataire de services d'une entreprise par ailleurs éligible à l'attribution d'un marché financé par la Banque ;

- c) pourra exiger que les dossiers d'appel d'offres et les marchés financés par la Banque contiennent une disposition requérant des soumissionnaires, fournisseurs et entrepreneurs qu'ils autorisent la Banque à examiner les documents et pièces comptables et autres documents relatifs à la soumission de l'offre et à l'exécution du marché et de les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la Banque.

---

administratives dans le cadre de la passation des marchés exécutés par le Groupe de la Banque mondiale en cas de fraude et corruption.

<sup>3</sup> Un sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou services (différents intitulés sont utilisés en fonction de la formulation du dossier d'appel d'offres) désigné est une entreprise ou un individu qui (i) fait partie de la demande de pré qualification ou de l'offre du soumissionnaire compte tenu de l'expérience spécifique et essentielle et du savoir-faire qu'il apporte afin de satisfaire aux conditions de qualification pour une offre déterminée ; ou (ii) a été désigné par l'Emprunteur.



**SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE NOUVELLE  
DYNAMIQUE AGROPASTORALE DU CAMEROUN**

**DEMANDE DE COTATION URGENTE**

**EMISE LE :**

**Passation des Marchés de Fournitures**

**DEMANDE DE COTATION URGENTE (DCU)  
N° ...../SCNDA/CIPM/2020 DU \_\_\_\_\_ POUR L'ACQUISITION ET  
L'INSTALLATION D'UN KIT SOLAIRE POUR L'ALIMENTATION DE LA  
FERME DE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE NOUVELLE DYNAMIQUE  
AGROPASTORALE DU CAMEROUN YAOUNDE (SCNDA)  
MFOU-CAMEROUN**

***PIECE 2 : MODELE DE LETTRE DE COTATIONS***

\*\*\*\*\*

## Pièce 2. Lettre de Cotation

Date: \_\_\_\_\_

DEMANDE DE COTATION URGENTE N°: \_\_\_\_\_

A: *[nom et adresse de l'Acheteur]*

Messieurs et/ou Mesdames,

Après avoir examiné le Dossier de Demande de Cotation Urgente dont nous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de fournir ..... Conformément à la Demande de Cotation Urgente et pour la somme de *[prix total de l'offre en chiffres et en lettres]* ou autres montants énumérés au Bordereau Descriptif et Quantitatif ci-joint et qui fait partie de la présente cotation.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de *[nombre]* de jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la Lettre de Demande de Cotation Urgente ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution du marché, constituera un marché nous obligeant réciproquement.

Le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
*[signature]*

\_\_\_\_\_  
*[titre]*

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de:



**SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE NOUVELLE  
DYNAMIQUE AGROPASTORALE DU CAMEROUN**

**DEMANDE DE COTATION URGENTE**

**EMISE LE : .....**

**Passation des Marchés de Fournitures**

**DEMANDE DE COTATION URGENTE (DCU)  
N° ...../SCNDA/CIPM/2020 DU \_\_\_\_\_ POUR L'AQUISITION ET  
L'INSTALLATION D'UN KIT SOLAIRE POUR L'ALIMENTATION DE LA  
FERME DE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE NOUVELLE DYNAMIQUE  
AGROPASTORALE DU CAMEROUN YAOUNDE (SCNDA)  
MFOU-CAMEROUN**

***PIECE 3 : BORDEREAU DESCRIPTIF ET QUANTITATIF***

\*\*\*\*\*

Société Coopérative des Agriculteurs et Eleveurs du Cameroun (SCNDA)

Consultation N...../SCNDA/CIPM/2020 du..... Date de remise des prix .....

1. Bordereau Descriptif et Quantitatif

N°	Description détaillée de l'article	Quantité	Livraison	
			délai	Lieu
1	Batterie Felicity solar FL-G 200 ah/12			
2	Module PV; hareon HR-250-18 Bb poly-poly 250 wp/24 Vnom			
3	Onduleur PV : Victron PHOENIX INVERTER 24/200-230V 2000 VA/24Vnom			
4	Contrôleur de charge Victron Blue solar MPPT Tr (12/24/36/48 v) 85 Ade/150 Vdc max			
5	Structure PV canopy trapezoidal-ground/roof 2 mod/240 Wp/unit			
6	Cable : rexelphotovoltaïque 4mm² TGL/1m/coppercores			
7	Cable canopy H07 RNF-1P 16 mm²/1m/copper cores			
8	Cable canopy H07 RNF-1P 25 mm²/1m/copper cores			
9	Cable canopy H07 RNF-1P 16 mm²/1m/copper cores			
10	Cable Nexans H07VRN-F-3G 4mm²/1m/cooper cores			
11	Protection Canopy junction box 5 string/40A			
12	Accessoire Victron battery Monitor-BMV-700			
13	Support batteries 8 unités			
14	Efficacité énergétique : canopy ampoule LED diamètre 60*115mmE27 5W			
15	Coffret de protection DC&AC			
16	Installation			

**NB** : les caractéristiques dimensionnelles qui sont données le sont à titre indicatif, et les performances techniques sont des performances minimales.





**SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE NOUVELLE  
DYNAMIQUE AGROPASTORALE DU CAMEROUN**

DEMANDE DE COTATION URGENTE

EMISE LE : .....

**Passation des Marchés de Fournitures**

DEMANDE DE COTATION URGENTE (DCU)

N° ...../SCNDA/CIPM/2020 DU \_\_\_\_\_ POUR L'AQUISITION ET  
L'INSTALLATION D'UN KIT SOLAIRE POUR L'ALIMENTATION DE LA  
FERME DE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE NOUVELLE DYNAMIQUE  
AGROPASTORALE DU CAMEROUN YAOUNDE (SCNDA)  
MFOU-CAMEROUN

**PIECE 4 : MODELE DE LETTRE DE MARCHE**

\*\*\*\*\*





# SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE NOUVELLE DYNAMIQUE AGROPASTORALE DU CAMEROUN

## 1 - Lettre de marché

Aux termes de la consultation \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_ Intervenue le \_\_\_\_\_  
jour de \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_ entre la **société coopérative nouvelle dynamique agropastorale du  
Cameroun (SCNDA)** (ci-après désignée comme « l'Acheteur ») d'une part et [nom et adresse  
complète du Fournisseur] (ci-après désigné comme le « Fournisseur ») d'autre part:

ATTENDU que l'Acheteur désire que certaines fournitures soient livrées et certains services annexes  
soient assurés par le Fournisseur, c'est-à-dire, **relative à l'acquisition et l'installation d'un kit  
solaire pour l'alimentation de la ferme de la société coopérative nouvelle dynamique  
agropastorale du Cameroun** dans le cadre de la **société coopérative nouvelle dynamique  
agropastorale du Cameroun (SCNDA)** et a accepté une offre du Fournisseur pour la livraison  
de ces fournitures et la prestation de ces services pour un montant égal à [prix des fournitures  
en toutes lettres et en chiffres, en hors taxes ou toutes taxes comprises] (ci-après désigné  
comme le « Prix de la Lettre de marché »).

PUIS IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante de la Lettre de  
marché :
  - (a) La Demande de Cotation Restreinte des prix envoyé au Fournisseur ;
  - (b) Le Bordereau Description Quantitatif [et le Calendrier de livraison si nécessaire] et ;
  - (c) Les Spécifications techniques.
2. En contrepartie des règlements à effectuer par l'Acheteur au profit du Fournisseur, comme  
indiqué ci-après, le Fournisseur convient de livrer les fournitures, de rendre les services et de  
remédier aux défauts et insuffisances de ces fournitures et services conformément, à tous égards  
aux stipulations de la présente Lettre de marché.
3. L'Acheteur convient de son côté de payer au Fournisseur, au titre des fournitures et services,  
et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le Prix de la Lettre de marché,  
ou tout autre montant dû au titre de cette Lettre de marché, et ce selon les modalités de paiement  
ci-après : **100% du montant Hors Taxes, payable par le Crédit IDA N° 5908 CM, par  
virement en faveur de \_\_\_\_\_, BP \_\_\_\_\_, au compte N° \_\_\_\_\_ domicilié à la Banque  
\_\_\_\_\_.** Les factures seront réglées dans un délai n'excédant pas 30 jours, suivant la date  
de leur validation.
4. Les fournitures, objet de la présente Lettre de Marché feront l'objet d'une réception.  
Le Maître d'Ouvrage : Le Président du Conseil d'Administration de la SCNDA ;  
Le Chef de Service : Le Directeur Général chargé des exploitations de la SCNDA ;  
L'Ingénieur du Marché : Le Comptable de la SCNDA.
5. Les fournitures, objet de la présente Lettre de Marché feront l'objet d'une réception.  
La Commission de réception est composée de :  
Président : le Président du Conseil d'Administration ou son Représentant.  
Rapporteur : l'Ingénieur du Marché  
Membres :

- le Chef de Service du Marché ;
- le Comptable SCNDA ;
- le Responsable du Suivi évaluation de la SCNDA ;
- le Fournisseur.

Observateur : le Coordinateur Régional du PRODEL ou son représentant.

LES PARTIES au contrat ont signé le marché en conformité avec les lois de leurs pays respectifs, les jours et années mentionnées ci-dessous.

Fait à Yaoundé le .....

**POUR LE FOURNISSEUR,**

**POUR LE CLIENT,**





**SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE NOUVELLE  
DYNAMIQUE AGROPASTORALE DU CAMEROUN**

**DEMANDE DE COTATION URGENTE**

EMISE LE : .....

**Passation des Marchés de Fournitures**

**DEMANDE DE COTATION URGENTE (DCU)**

**N° ...../SCNDA/CIPM/2020 DU \_\_\_\_\_ POUR L'ACQUISITION ET  
L'INSTALLATION D'UN KIT SOLAIRE POUR L'ALIMENTATION DE LA  
FERME DE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE NOUVELLE DYNAMIQUE  
AGROPASTORALE DU CAMEROUN YAOUNDE (SCNDA)  
MFOU-CAMEROUN**

***PIECE 5 : MODELE DE TABLEAU DE COMPARAISON***

\*\*\*\*\*

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DU LA SCNDA**

Consultation N...../SCNDA/CIPM/2020 du.....2020 Date de remise des prix .....

Lieu d'ouverture : Siège de la SCNDA

**1 – Tableau de comparaison des cotations**

No	Nom des Fournisseurs	Nationalité	Conformité de la cotation		Livraison		Prix Total TTC ou HT	Remarques
			oui	délai	Agence	Fournis.		
1.								
2.								
3.								
4.								

Membres de la Commission :

Nom \_\_\_\_\_  Fonction \_\_\_\_\_  Signature \_\_\_\_\_  
 - \_\_\_\_\_  
 - \_\_\_\_\_  
 - \_\_\_\_\_

